

LA SUITE

Société à responsabilité limitée

au capital de 7 622.45 euros

Siège social : 65-67 rue de la République

30400 VILLENEUVE LES AVIGNON

339 547 440 RCS NÎMES

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 10 JUIN 2025

Le 10 juin 2025 à 9h00, les associés se sont réunis au siège social, 65-67 rue de la République 30400 VILLENEUVE LES AVIGNON, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Le Président de séance constate que sont présents :

- Monsieur Serge SCHORGERE, demeurant 8 Boulevard des Frères Reboul 30400 VILLENEUVE LES AVIGNON détenteur de la pleine propriété de 26 parts, vingt-six parts;
- Monsieur Steve SCHORGERE, demeurant 65 rue de la République 30400 VILLENEUVE LES AVIGNON détenteur de la pleine propriété de 24 parts, vingt-quatre parts ;

Total des parts des associés présents ou représentés : 50 parts détenues en pleine propriété sur les 50 parts composant le capital social.

Monsieur Serge SCHORGERE préside la séance en qualité de Co-gérant associé. Le Président de Séance constate que tous les associés sont présents ou représentés et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.



Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire des statuts à jour ;
- les copies des lettres de convocation ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- le texte des projets de résolutions .

Le Président déclare que tous les documents prescrits aux articles L 223-26 et R 223-18 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- L'Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus à la gérance ;
- L'Affectation du résultat ;
- Le Rapport spécial du Co-gérant sur les conventions de l'exercice ;
- Les allocations de gérance ;
- Les Règles de prise en charge des cotisations sociales de Steve SCHORGERE ;
- La prise en charge des cotisations sociales obligatoires de la gérance ;
- La prise en charge des cotisations sociales facultatives de la gérance ;
- Le Solde des comptes courants associés ;
- La délégation de pouvoir en vue des formalités.

Puis le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RESOLUTION – L'APPROBATION DES COMPTES ET QUITUS A LA GERANCE

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 approuve les comptes annuels de cet exercice lesquels font apparaître un bénéfice de 504 euros.

En conséquence, elle donne quitus à la gérance pour l'exécution de son mandat au cours dudit exercice.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION – L'AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice s'élevant à 504 euros de la manière suivante :

Section 1 - Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice, soit 504 euros.

Total Origine : 504 euros

Section 2 - Affectation

- En autres réserves soit 504 euros.

Total Affectation : 504 euros

Section 3 - Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 85 684 euros et celui des réserves à 78 062 euros.

Section 4 - Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION – LE RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES CONVENTIONS DE L'EXERCICE

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Gérant sur les conventions relevant de l'article L223-19 du Code de commerce, approuve lesdites conventions qui se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION – LES ALLOCATIONS DE LA GERANCE

L'assemblée générale approuve les allocations de la gérance de l'exercice 2024, à savoir :

- 4 800 euros pour Monsieur SCHORGERE Serge,
- 4 800 euros pour Monsieur SCHORGERE Steve.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION – LES REGLES DE PRISE EN CHARGE DES COTISATIONS SOCIALES OBLIGATOIRES DE MONSIEUR STEVE SCHORGERE

L'assemblée générale approuve le principe de prise en charge des cotisations sociales obligatoires de Monsieur Steve SCHORGERE mais sous les conditions suivantes :

1. Au cours de l'exercice comptable, la prise en charge par la société LA SUITE S.A.R.L. de la totalité des cotisations sociales obligatoires appelées au nom de Monsieur Steve SCHORGERE,



2. A la clôture de l'exercice comptable, la détermination par l'Expert-Comptable responsable de l'établissement des comptes annuels de la quote-part des cotisations sociales obligatoires assises sur des revenus tirés d'autres activités et fonctions que celles résultant des fonctions de Gérant assurées par Monsieur Steve SCHORGERE pour la société LA SUITE S.A.R.L.,
3. Au jour de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels, la facturation à Monsieur Steve SCHORGERE de la quote-part des cotisations obligatoires assises sur ses revenus tirés d'autres activités et fonctions que celles résultant de ses fonctions de Gérant de la société LA SUITE S.A.R.L.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉOLUTION – LA PRISE EN CHARGE DES COTISATIONS SOCIALES OBLIGATOIRES DE LA GERANCE

L'assemblée générale approuve la prise en charge des cotisations sociales obligatoires pour un montant de :

- 1 707 euros pour Monsieur SCHORGERE Serge,
- 1 799 euros pour Monsieur SCHORGERE Steve.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

SEPTIÈME RÉOLUTION – LA PRISE EN CHARGE DES COTISATIONS SOCIALES FACULTATIVES DE LA GERANCE

L'assemblée générale approuve la prise en charge des cotisations des prime d'assurance des contrats MMA à savoir :

- 1 574 euros pour Monsieur SCHORGERE Serge,
- 1 977 euros pour Monsieur SCHORGERE Steve.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.



HUITIÈME RESOLUTION – LE SOLDE DES COMPTES COURANTS ASSOCIES

L'assemblée générale approuve le solde des comptes courants d'associés, à savoir :

	Serge SCHORGERE	Steve SCHORGERE
Solde au 31 décembre 2024	45 850 €	16 006 €

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIÈME RESOLUTION - LA DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

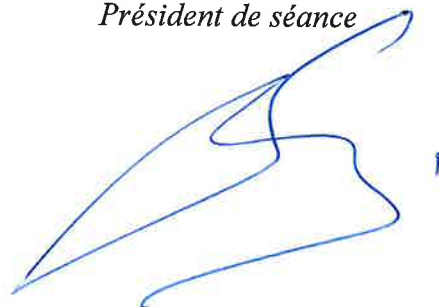
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9h30.

Monsieur Serge SCHORGERE

Président de séance



Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	7 622	7 622
	RESERVES		
	Réserve légale	762	762
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	76 796	45 361
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	504	31 435
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	85 684	85 181
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		435
	Emprunts et dettes financières divers (3)	61 855	67 252
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 521	14 011
	Dettes fiscales et sociales	15 656	9 694
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes			
Produits constatés d'avance (1)			
Total des dettes	96 032	91 392	
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF	181 716	176 573	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	503,79	31 434,83	
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	96 032	91 392	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		72	
(3) Dont emprunts participatifs			

Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement	2 500	2 500		
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.	51 205	45 903	5 301	7 173	
Autres immobilisations corporelles	686 906	598 723	88 183	102 682	
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (II)	740 610	647 126	93 484	109 855
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
Avances et Acomptes versés sur commandes					
CREANCES (3)					
Créances clients et comptes rattachés					
Autres créances	9 252		9 252	12 128	
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT DISPONIBILITES.	78 980		78 980	54 589	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	88 232		88 232	66 717
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		828 842	647 126	181 716	176 573

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Compte de Résultat 1/2

				31/12/2024	31/12/2023
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	135 445		135 445	181 706
	Montant net du chiffre d'affaires	135 445		135 445	181 706
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits			10	2
Total des produits d'exploitation (1)				135 455	181 708
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock			4 232	6 494
	Autres achats et charges externes			63 528	71 863
	Impôts, taxes et versements assimilés			7 823	9 705
	Salaires et traitements			25 582	24 988
	Charges sociales du personnel			625	1 547
	Cotisations personnelles de l'exploitant			7 057	9 711
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir			26 109	26 358
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			81	5
	Total des charges d'exploitation (2)				81
RES ULTAT D'EXPLOITATION				135 037	150 670
				418	31 038

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2024	31/12/2023
RESULTAT D'EXPLOITATION		418	31 038
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	129	228
	Total des charges financières	129	228
RESULTAT FINANCIER		(129)	(228)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		289	30 810
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	215	1 396
	Total des produits exceptionnels	215	1 396
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		244 49 478
	Total des charges exceptionnelles		771
RESULTAT EXCEPTIONNEL		215	625
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		135 670	183 104
TOTAL DES CHARGES		135 166	151 669
RESULTAT DE L'EXERCICE		504	31 435
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs (3) dont produits concernant les entreprises liées (4) dont intérêts concernant les entreprises liées			